

**QUESTIONNAIRE À RENTRER COMPLÉTÉ AU SECRÉTARIAT
DE L'ÉCHEVIN SIMON NAJM (accompagné des documents demandés ci-dessous)
Hôtel de Ville – Place Albert 1er - 1400 Nivelles**

Nom et Prénom :

Numéro national :

Numéro de carte SIS : (sur la carte mutuelle dans le coin inférieur gauche).....

Adresse :n°boîte :

Localité : Mail :

Téléphone :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Nationalité :

État civil :

Numéro de compte bancaire personnel :

ÉTUDIANT(E) ? OUI NON

PÉRIODE(s) SOUHAITÉE(s) : (minimum 2 semaines consécutives, la priorité allant aux candidats désireux de prester 4 semaines consécutives) :

Classer par ordre de préférence les plaines dans lesquelles vous désiriez être désigné(e)

1 er sem. 04/7 au08/7	2 ème sem. 11/7 au 15/7	3 ème sem. 18/7 au22/7 sauf 21/07	4 ème sem. 25/7 au29/7	5 ème sem. 01/8 au 05/8	6 ème sem. 08/8 au 12/8

Votre groupe d'âge préféré :

De 3 à 5 ans	De 6 à 8 ans	De 9 à 11 ans	De 12 à 15 ans

STATUT :

Moniteur(trice) breveté(e)/diplômé(e)	Aide moniteur(trice)	Personnel d'intendance

QUALIFICATIONS (diplôme, brevet, connaissances, divers, ...) :

MOTIVATION : En quelques lignes, veuillez motiver votre candidature.

Merci de joindre obligatoirement à ce questionnaire les documents suivants :

- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de bonne vie et mœurs ;
- la photocopie des pièces justificatives de la qualification demandée (brevet, diplôme, et autres, ...) ;
- **Pour les étudiants** : une attestation de fréquentation scolaire.

Conditions de recrutement :

Aide-Animateur(trice): être âgé(e) de 16 ans minimum (possibilité de participer à une formation organisée par la Ville).

Animateur(trice) breveté(e) : être âgé(e) de 17 ans au moins, porteur(euse) d'un titre délivré sur la base de l'acquisition d'une formation théorique de cent cinquante heures et d'une expérience utile de cent cinquante heures de prestations **au sein d'un centre de vacances** (plaine de jeux, camps scouts, etc.).

Sont assimilées à l'animateur(trice) breveté(e), les personnes qui sont porteuses de l'un des titres qui suivent :

- un diplôme ou certificat de fin d'étude à orientation sociale ou pédagogique ; du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion social ;
- un diplôme ou certificat de fin d'étude du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale ;
- un brevet d'instructeur en éducation physique, sport et vie en plein air délivré par la direction centrale des organisations de jeunesse ;
- un brevet de moniteur ou d'entraîneur délivré par l'administration de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air.

Responsable qualifié (chef de plaine adjoint) : animateur(trice) breveté(e), âgé(e) de 18 ans au moins, désigné(e) par les instances d'une organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française et qui peuvent faire preuve d'une expérience d'au moins un an d'animation, postérieure à l'acquisition du titre d'animateur breveté.

Les indemnités journalières des membres du personnel du Centre communal de vacances sont fixées comme suit :

- Chef de plaine : 55 €/jour
- Adjoints au Chef de plaine : 50 €/jour
- Moniteurs brevetés : 45 €/jour
- Aides moniteurs : 40 €/jour